

Au Sommaire :

• Éditorial	Page 2	• Éducation	Page 10
• Actualité syndicale	Page 3	• Formation syndicale	Page 12
• FNAS / Santé privée	Page 5	• Les unions locales	Page 13
• Action sociale	Page 6	• La vie de l'U.D.	Page 15
• Santé	Page 8	• A noter et à retenir	Page 16

La régence a pris ses fonctions

Editorial
par **Éric LE COURTOIS**
Secrétaire Général de l'U.D. FO 22



Les banquiers sont des gens heureux, tout comme ceux qui prônent le communautarisme. Ainsi, ils ne sont pas éloignés de ceux qui rejettent les autres, en tentant de les rendre responsable du chômage et des divers maux de la société.

Les grands bourgeois de tous bords ont réussi leur passe-passe électoral. C'est au marais de la politique et du commerce que la régence a été fabriquée. En effet, et contrairement aux apparences, ce n'est pas au centre officiel que la chose se passe, mais bien au marais. À savoir, Ni à droite Ni à gauche, mais tous les élus se doivent d'être légitime au roi, car ils sont devenus ses choses, sa création.

La nouveauté, et c'est bien la seule, c'est que les partis traditionnels ont été emportés par la dynamique de celui qui voulait devenir roi ! Une minorité officielle de votants a ainsi construit la grande majorité présidentielle. Notons toutefois le nouveau record établi depuis 1969, qui est celui de l'abstention du deuxième tour de la présidentielle. (...)

■ ■ ■ *Suite page 2*

Retrouvez toute l'actualité de l' U.D. des Côtes d'Armor : www.fo22.fr

ABROGATION DE LA LOI TRAVAIL



RETRAIT DU PROJET MACRON-PHILIPPE

La régence a pris ses fonctions

par **Éric LE COURTOIS**
Secrétaire Général de U.D. FO 22



Même la blonde « aux idées brunes », qui pourtant a fait de très gros efforts pour ne pas gagner (la consigne des banques a été respectée), n'a pas réussi à mobiliser dans cette votation du deuxième tour. Et pourtant, c'est le fonds de commerce de cette famille depuis des années.

Pour l'assemblée parlementaire 2017, c'est encore mieux. C'est le Record des records. Voilà t'y pas que nous avons le taux d'abstention le plus élevé de l'histoire de la Ve République, et avec des scènes cocasses entre les concurrents à la députation, genre : je suis plus Macron-compatible que mon adversaire... ! Mais sérieusement, la méthode de gouvernance annoncée est tellement anti démocratique, que nous ne pouvons que comprendre la saine abstention de la majorité populaire. Et elle fait d'ailleurs l'objet du titre d'un canard à savoir : « De la gouvernance par ordonnance au parti unique ». Tout est dit.

De la présidentielle aux législatives, ce fut une incroyable mise en scène dont le titre du spectacle aurait dû être « la grande ballade des notaires ». On pourrait presque croire au retour de Diderot ou du Beaumarchais avec le mariage de Figaro. Par contre, Jean Paul SARTHE disait, à propos du théâtre des lumières, que celui-ci avait fonction de tribune morale et il avait entièrement raison. Mais à la différence du théâtre du 17 et du 18ème, c'est que cette fois les acteurs sont les mêmes politiciens ou énarques qu'hier et ils participaient à la ballade pour une idée principale : être près du roi, et surtout être élu ! Et fi des idées, ou plutôt des groupes dits d'appartenances, ils seront cachés par... je vous le donne en mille : du charabia qu'il nomme « la morale en politique ». Et pour donner bonne caution à la chose, c'est le brave Bayrou qui est chargé de cet acte ; bref de la foire à média et non pas du théâtre de foire.

Le nouveau Président soigne son style, ou plutôt son image ou sa mise en scène (sa prof de théâtre perso du club des jésuites ne le lâche pas), et ça marche. La petite lucarne nous montre bien comment il marche au côté d'Angela MERKEL. Et par rapport à l'ancien président, ce challenge d'image est accessible. D'ailleurs le Spiegel à tiré « Ce Cher Macron est pour l'Europe » ; mais en allemand, ce CHER peut s'interpréter aussi comme celui qui peut nous coûter (la vie chère). La presse allemande en devient facétieuse.

Le président vient d'effectuer un changement notoire. Il n'y a plus de Ministre de la Défense. Il y a maintenant un(e) ministre des Armées. Et surtout, un président qui s'affiche comme prêt à la guerre pour défendre nos intérêts ?

Leurs intérêts ne sont pas les nôtres. Ce sont ceux qui, partout dans le monde, pour des raisons de profits (Pétrole, Gaz Acier Diamants, Textiles...) organisent l'exploitation des hommes. Et que cela soit sous couvert, ou pas, de guerre ou de religion, l'objectif, c'est l'exploitation : ce sont des hommes, des

femmes, des enfants, des vieillards qui souffrent. Nous, militants syndicalistes, n'aurons de cesse de dénoncer les va-t-en guerre, et de nous opposer à la guerre. Paix, pains et liberté est la devise des syndicalistes internationalistes que nous sommes.

Nous ne pouvons que nous satisfaire que le Conseil d'État vienne de retoquer le jeune Macron, qui a décidé de reconduire l'État d'Urgence. Cet État d'Urgence que j'ose critiquer, depuis sa mise en place, qui n'est qu'outil du pouvoir absolu ; pour voir « ad vitae æternam » du chef des armées. Nos sages viennent de lancer une Q.P.C. sur : « Le Conseil d'État renvoie au Conseil Constitutionnel deux questions prioritaires de constitutionnalité portant sur les interdictions administratives de réunion et les perquisitions susceptibles d'être décidées dans le cadre de l'état d'urgence. » Et PAN, vive la République.

Par contre, cela va contre la méthode du Président qui a besoin de l'armée pour renforcer son pouvoir face à une éventuelle résistance sociale.

La réponse Macronienne va être rapide : ses ministres vont annoncer des attentats déjoués... En tous cas, l'objectif est simple : la police républicaine ne leur suffit pas car elle est républicaine, ils veulent l'armée à dispositions. Vous allez voir que cela ne va pas plaire à la mère Goulard, et bien cela sera tant pis pour elle. Elle sera une éphémère Ministre, car la question est désormais posée dans les grands médias tel le Parisien « Faut-il instaurer l'État d'Urgence permanent ? ». Une seule réponse pour la démocratie, c'est non.

Le président pose pour la photo, tel un mannequin, qui a travaillé sa prestance. Il regarde de ses yeux bleus perçants la caméra (ce qui plaît aux belles-mères, me dit-on) et répond aux ouvriers qui vont être licenciés et leur dit « je vous écoute ».

Ne nous trompons pas. Vous verrez qu'il y aura très vite la valse des ministres, des premiers et des derniers. Car du centre officiel, le prince s'en fout. Lui, il est la nouvelle star qui sait séduire pour prendre et servir les intérêts des gens qu'il sert, et croyez-moi ce ne sont pas ceux des salariés. Et après avoir passé les partis à la casserole, il va reprendre ses attaques contre les travailleurs.

La mise en scène présidentielle du tour social a d'ailleurs déjà commencé en recevant, en tête à tête et avec photographe officiel, sous les dorures prestigieuses de la République, les secrétaires généraux des syndicats afin d'alimenter l'image de la consultation. À force d'en faire tant, il va vite glisser dans les précieuses ridicules (mais tant que cela plaît aux...).

En même temps, les effets d'annonces contre les salariés se succèdent, telle l'annonce de bourgeoisier.com, qui prédit que l'équilibre du système pour le financement des retraites ne sera pas atteint en 2040, et cela même avec le scénario le plus optimiste pour la sécu... ! Et ainsi de suite

vient la sempiternelle manipulation de masse. Elle va faire son office pour que les gouvernants puissent prendre le manteau des sauveurs qui lancent des réformes de tout ordre. Les effets de langage vont y aller de bon train, genre levons les carcans du code du travail, libérons le travail... Et tout comme ils ont cassé la marine marchande, la S.N.C.F., l'E.D.F., la poste, la pêche, l'agriculture, ils vont émettre : le socle français des conventions collective, les statuts. La force de la commune en directe avec ses citoyens, la république et ses services publics...

Les sbires du régent déguisés en bons réformateurs vont vendre le service public, le service aux publics. Tout comme le groupe Monoprix veut désormais les « Corner Post », les coins poste puisque tous les bureaux de postes seront fermés si nous les laissons faire. Ce service aux publics où les réformateurs omettent de parler de service de la carte bancaire obligatoire. Et tant pis si vous êtes malades, vous aurez le droit aux soins suivant vos points ou votre fric.

Et pour parfaire la douce sauce politicarde, c'est la méthode du maître à penser du président qui sera respectée ; j'évoque celle de Jacques ATALLI & Associés dont Emmanuel MACRON a été l'un des collaborateurs. La méthode, c'est rendre responsable les salariés de leurs avenir par le personnelisme social (réf. à Emmanuel MOUNIER). C'est exploser tous les corps intermédiaires, des taxis aux pharmaciens... Incroyable la puissance de cette église de pensée : elle traverse le temps et les gouvernements ; il faut dire qu'elle est F.M.I. et B.C.E. compatible. Elle poursuit son chemin à vision de communautariste social, ou la plus grosse communauté serait la grande gagnante. Mais pour exister, il lui faut accepter, dans un premier temps, l'existence des autres ; et pour y arriver, il leur faut casser notre protection sociale collective et tout cela, nous dit-on, par ordonnances.

Ho, les ordonnances, on en parle beaucoup et on nous dit que cela a déjà été utilisé par le passé. Oui c'est vrai ; rappelez-vous en 1945, la sécu sociale a ainsi été fondée sur les préconisations du C.N.R. Mais à la différence de cette époque, les collabos et une partie du patronat avaient la queue entre les jambes. Eh bien, s'ils veulent défaire ce qui a été conquis, je peux déjà annoncer qu'ils rencontreront, à nouveau, la force du peuple.

Quelle que soit la farce, nous ne sommes pas dupes. Nous n'avons pas fait des journées de grèves contre la Loi Travail pour renoncer, demain, à nos droits.

Oui, l'été sera chaud. Mais pour l'U.D. FO 22 et ses syndicats, comme pour tous les syndicats confédérés, notre position est claire :

**la régression sociale ne se négocie pas,
elle se combat !**

Bon été à tous. **Eric LE COURTOIS.**

Projet d'ouverture du magasin Monoprix le dimanche à Saint-Brieuc.

par Delphine GUEGAN
D.S. Monoprix Bretagne Nord Ouest



La direction de MONOPRIX réfléchit « discrètement » à l'ouverture de ses magasins le dimanche. Le syndicat FO aide les salariés à se mobiliser CONTRE à Saint-Brieuc.

Dans une interview accordée à Ouest-France, retrouvez les propos recueilli auprès de Delphine GUÉGAN, déléguée syndicale FO Monoprix Bretagne Nord Ouest :

« Comment vous présenter ? :

- Au mois de mai 2015, j'ai établi avec mes camarades, une liste opposante à la CGT et la CFDT pour les élections professionnelles. Avec beaucoup d'aide de l'Union Départementale, nous avons remporté ces dernières avec plus de 60% des voix, nous permettant d'occuper la majorité des sièges (4 titulaires dont 1 cadre et 3 suppléants) laissant juste deux sièges à la CFDT (1 titulaire et 1 suppléant), aucun pour la CGT. De là, au mois de juin, notre syndicat Monoprix Bretagne Nord Ouest fut créé et ma désignation de déléguée syndicale quasiment dans le même temps.

Comment avez vous été informé de l'objectif de la direction ?

- En fait je l'ai été par le lien syndical avec ma collègue FO Monoprix de Troyes. Elle combat depuis 6 mois contre la direction nationale qui cherche à faire une zone d'expérimentation dans son secteur. Nous nous sommes dit que la question pouvait se poser

ailleurs et j'ai donc naturellement demandé à mon directeur, ce qu'il en était en ce qui concerne l'ouverture du dimanche à Saint-Brieuc. Il était bien embêté, mais n'a pas pu faire autrement que de me dire que même si cela n'était pas officialisé pour l'instant il y avait bien une réflexion de la direction générale, y compris d'un point de vue juridique, pour ouvrir les Monoprix le dimanche.

Qu'avez-vous décidé de faire ?

- Le syndicat FO a exprimé immédiatement son désaccord à la direction. Force Ouvrière a toujours combattu contre le travail du dimanche. La déréglementation, ça suffit ! J'ai commencé à en discuter avec les collègues, qui étaient tous contre, puis autour de nous dans la galerie des Champs, car bien entendu, dans un tel lieu, au delà des salariés du gardiennage et du ménage qui devenaient immédiatement concernés, les autres enseignes seraient naturellement tentées d'emboîter le pas si l'ouverture se faisait le dimanche...

Nous avons donc engagé la signature de pétitions des salariés de monoprix d'abord, et de ceux des autres magasins des Champs, nous avons appelé à la solidarité des autres enseignes, et plus largement des commerces du secteur en faisant signer sur le marché. Tous les salariés ont signé, les autres enseignes des Champs ont également exprimé leur désaccord, hormis 2 indépendants. La pétition a été largement signée (*environ 250 signatures à ce jour*).

Nous avons également informé les plateformes Monoprix de la Région Bretagne (Lorient, Quimper, Brest) de notre combat, en leur demandant d'informer et de mobiliser aussi leurs salariés, pour élargir la mobilisation et montrer combien les salariés sont contre ces ouvertures du dimanche.

Avec l'Union Départementale FO, nous avons demandé une entrevue au Maire de St Brieuc, pour lui faire connaître notre point de vue ainsi que la détermination des personnels à ne pas accepter ces ouvertures.

Comment comptez-vous continuer cette mobilisation ?

- Eh bien nous allons tout faire pour l'élargir, pour empêcher ce projet. Dans le cadre de mon mandat de déléguée syndicale, tout en renforçant la vigilance à Saint-Brieuc, je vais aller à la rencontre des salariés sur les autres sites de Bretagne, pour développer le mouvement, car nous sommes tous concernés, et on peut penser que la direction générale sera attentive à son développement...

Nous allons aussi faire connaître largement la position Force Ouvrière, et en particulier sur le pseudo volontariat qui est utilisé pour faire passer la pilule, et faire pression sur les salariés.

D'autre part en rappelant une évidence : ce que les citoyens dépenseraient le dimanche ne serait plus dépenser dans la semaine.

Enfin que les lois Sapin, El Khomri, Macron n'ont d'autres objectifs que la baisse généralisée du coût du travail, et que si le travail du dimanche était « banalisé », ce serait tous les salariés qui travaillent aujourd'hui le dimanche, qui verraient leurs rémunérations réduites de manière drastique, puisque le dimanche serait devenu un jour de travail comme les autres.

Un premier bilan ?

- Sur le terrain, que ce soit à Saint-Brieuc ou à Lorient, nous avons d'ores et déjà constaté que les salariés se mobilisent, que le syndicat FO se renforce et se développe dans ce combat. Cela est déjà très positif, et ce n'est qu'un début... »

Corner post

«Corner post» : le service au public pour remplacer le service public ...

Nos collègues nous ont fait savoir que le magasin Monoprix de Quimper se retrouve parmi un des trois magasins test en France, pour une expérimentation de mise en service de « corner post ». Pourquoi Quimper ? La direction nous trouve pour argument: «augmentation du flux clientèle». Elle oublie de préciser que le bureau de poste qui se trouve au cœur de la ville est menacé de fermeture.

Cela veut dire que, pour faire encore plus de profit (une commission fixe de 317 euros par mois pour Monoprix), le magasin va traiter, en plus de ses fonctions, celles de la poste. Cette dernière va fournir un mobilier sécurisé qui sera situé dans le magasin. Pour cela, tous les salariés seront formés afin de pouvoir tenir ce relais poste sur l'amplitude horaire du magasin.

Dans un premier temps, il n'y aura aucune embauche pour cette fonction supplémentaire pour nos collègues de Monoprix, et aucune augmentation de salaire évidemment.

Les salariés ne souhaitent pas effectuer cette charge de travail avec la responsabilité de perdre une lettre ou un recommandé... un colis, voir du cash. Demain, si leur projet va à son terme, grâce à l'ouverture de Monoprix le dimanche, les pouvoirs publics nous diront que la poste est encore plus proche du citoyen... puisqu'on pourra aller chercher son courrier le dimanche. Mais à quel prix pour les salariés et leurs familles.

En matière de progrès social, on constate que la régression n'a pas de limites !!! **Delphine GUEGAN (D.S. Monoprix)**

La Poste : le point sur le projet AZU (Aménagement des Zones Urbaines)

par Danièle FAIRANT
Déléguée syndicale FOCOM



Le groupe La POSTE réorganise et décide de la survie ou de la transformation des bureaux de poste avec l'aide de l'association des maires de France et de l'État en utilisant l'accord que ces trois parties ont signé ensemble en début d'année 2017 et qui s'intitule « Accord de Présence Postale Territoriale ».

Hier, 6 bureaux de poste en Ille et Vilaine ont été définitivement fermés suite au projet A.Z.U. (Aménagement des Zones Urbaines) programmé par la direction de La POSTE. Demain ce sont deux, trois bureaux de la ville de Saint-Brieuc qui sont susceptibles de fermer.

Cette dégradation des services de l'État permet aussi la baisse des effectifs de l'entreprise qui bénéficie toujours, faut-il le rappeler, de fonds donnés par l'État et la caisse de dépôts et consignations pour garantir le service public.

Le groupe, pour étayer sa stratégie, utilise son chiffre d'affaire pour légitimer les économies essentielles à ses yeux et donc les sacrifices que doit faire le personnel. Cependant, il est bénéficiaire. Son résultat d'exploitation est de 970 Millions d'€ pour 2016.

Le plan « Conquérir l'avenir, horizon business 2020 » broie, au nom de la finance, des employés, salariés et fonctionnaires (maintenant en minorité). L'état sanitaire de notre Poste est catastrophique. La direction, pour se couvrir, organise des études ciblées sur les R.P.S. (Risques Psycho-Sociaux).

Dans ce cadre, nous avons jugé FOCOM 22 soutenus par l'Union Départementale CGT FO qu'il était opportun de rencontrer Monsieur Bruno JONCOUR, Maire de Saint-Brieuc mais aussi Président de l'Agglomération Briochine et membre de l'Association des Maires de France afin de lui demander sa position au sujet

de la fermeture programmée des bureaux de poste.

Nous avons obtenu une écoute attentive et un intérêt non feint pour le service public. Cependant, en l'absence d'une réelle volonté de dire non à toute fermeture, nous comptons sur nos forces vives pour mener le combat s'il devait se tenir.

Nous avons, lors de cette entrevue remis une pétition contre le projet A.Z.U., les réductions d'horaires et les fermetures des bureaux de poste du secteur de Saint-Brieuc Résistance, signée par le personnel qui est inquiet et attend des actes.

Nous avons rappelé l'importance du service public et de nos valeurs républicaines. Une partie de la population ne saurait être privée de ses droits fondamentaux. Nous avons été rejoint en ce sens par Monsieur le Maire qui, comme nous, veut sauvegarder le lien social avec la population.

FOCOM22 est au côté du personnel depuis plusieurs années et nous combattons par tous les moyens ce rouleau compresseur.

A tous, citoyens, administrés, politiques, je lance l'appel de se joindre à nous pour lutter !



Danièle FAIRANT (FOCOM), Christine AUBÉRY (Membre du Bureau de l'UD FO 22), Mickaël FERDINANDE (Membre du Bureau de l'UD FO 22) et Noëlla LE BOURVELLEC (FOCOM)

Comité Fédéral National du 28 mars - F.N.A.S. et Santé privée

par Antoine GOUGEON
Membre du S.D.A.S. 22



Partenaire



Vous l'aurez compris c'est bien là du pain béni pour nos employeurs. Ils peuvent dorénavant faire de la tarification à l'acte, la règle à suivre.

C'est également « tout bénéf » pour les organismes tarifaires qui vont pouvoir presser un peu plus fort sur le bouton de la mise en concurrence entre les associations sous traitantes et rogner toujours plus sur les moyens. La tarification à l'acte dans le médico-social, à l'instar de la T2A dans la santé, nous dirige vers le morcèlement de la prise en charge.

Non mes camarades, les usagers ne sont pas des morceaux plus ou moins lucratifs !

Rappelons que, dans la santé, l'hôpital privé a capté tous les actes lucratifs en lien principalement avec la chirurgie, laissant aux hôpitaux publics la médecine qui ne génère que peu ou pas de bénéfices.



Les usagers du médico-social devront donc générer des bénéfices pour, dans un avenir immédiat, intéresser les associations du secteur pour ne pas dire les entreprises du secteur !

Aussi mes camarades, il est impératif de résister et de dénoncer cette dérive marchande, tout droit venue d'outre manche, via les universités lucratives du Canada, et d'exiger des moyens supplémentaires pour le secteur.

Il nous faut combattre la marchandisation galopante de l'action médico-sociale et opposer un refus massif de ces dérives.

Mobilisons nos camarades, informons les salariés envoutés par les discours pédagogiques de nos patrons, tractons dans nos boîtes ! Les travailleurs sociaux ne doivent pas être rentables !!!

Vive la FNAS FO, Vive la sociale !



Le cabinet Syncea accompagne les comités d'entreprise, les CCE, les comités d'établissement et les comités de groupe depuis plus de 25 ans. Au quotidien, nous mobilisons nos équipes d'experts-comptables, d'économistes, de juristes et consultants en relations sociales pour apporter aux élus le meilleur service de nature à faciliter l'exercice de leur rôle économique. Nous avons la conviction qu'on ne peut prétendre à un véritable dialogue social sans installer les conditions d'une relation équilibrée entre partenaires sociaux et nous œuvrons au quotidien pour que les CE disposent d'informations et d'analyses économiques, financières et sociales utiles et pertinentes.

Mieux accompagnés, en tant que membres de CE vous n'en serez que mieux armés pour exercer votre mandat dans un contexte économique complexe et difficile.

N'hésitez pas à solliciter nos équipes à Paris, Lyon, Rennes et Lille pour vous apporter leur expertise dans le cadre des missions relatives aux comptes annuels, prévisionnels et à l'analyse des orientations stratégiques mais également dans le cadre des procédures d'alerte ou encore des plans de sauvegarde de l'emploi.

Les équipes comptables du cabinet sont également à vos côtés pour vous apporter le soutien et l'expertise nécessaires à une gestion des finances de votre CE conformes aux nouvelles obligations.

www.syncea.fr

Paris 28 Mars 2017,
Je vous adresse le salut fraternel des camarades du S.D.A.S. des Côtes d'Armor. Le S.D.A.S. 22 veut faire part de son inquiétude quant à la dérive mercantile des associations médico-sociales à but non lucratif, bien entamée par l'économie sociale et solidaire, et sa vision à court terme.

Cette dérive se caractérise pour le médico-social aujourd'hui, au travers du rapport PIVETEAU et du « dispositif SERAPHIN » à l'orée 2019 qui, sous couvert d'une soi-disant amélioration de la qualité de l'accompagnement, ne fera ni plus ni moins que organiser la déconstruction de ce qui fonde l'action sociale et médico-sociale.

Nous ne sommes pas dupes et dans la lignée de la loi 2002-2, loin de prendre en compte les intérêts des populations les plus fragiles, ce dispositif nous fait franchir un pas de plus vers le clientélisme et l'action sociale rentable.

Encore une fois, nos employeurs s'emparent de textes officiels pour nous soumettre à leur volonté et nous imposer des changements structurels encrés dans une politique générale d'austérité.

Le rapport PIVETEAU « zéro sans solution » qui voudrait permettre : « un parcours de vie sans rupture » aux personnes en situation de handicap est, dès aujourd'hui, l'occasion pour nos employeurs de ne pas laisser échapper le moindre bénéfice issue des prestations « offertes » aux usagers et ce à moindre coût évidemment.

Avec le « dispositif SERAPHIN », nos employeurs franchissent un cap supplémentaire. Ce dispositif, pour faire bref, va imposer une évaluation précise de besoins ciblés en accompagnement des personnes. Puis proposer, en face de ces besoins ciblés, de manière quantifiable, des actes médico-sociaux s'inscrivant bien sûr dans le Projet de la personne.

Coallia, association qui veut vendre ses E.H.P.A.D. pour faire du profit !!!

par Denis GOUPIL
Délégué syndical Coallia



Cette association à but non lucratif comprend de nombreuses activités : hébergement social adapté, l'hébergement de travailleur migrant, l'accueil de réfugiés (centre d'accueil et d'orientation), le médico-social, le secteur des personnes âgées, la formation, C.H.R.S., C.A.D.A., etc..... Deux conventions collectives (51 et 66), un Accord d'Entreprise et une convention collective unique à but lucratif sont appliqués. Les différentes structures et établissements sont repartis sur l'ensemble du territoire français.

Nous constatons chez FO une dégradation du climat social au sein de Coallia qui atteint un niveau jamais connu. Nous entendons un discours et des orientations qui fondent une démarche de rupture des fondamentaux de notre association, créée il y a plus de 50 ans, par Mr Stéphane HESSEL. Nous subissons un repli managérial qui confirme le changement de cap et sonne la fin de la démarche participative et non lucrative chez Coallia (ex : A.F.T.A.M.).

Un plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) des PPS (pôles de promotion sociale)

Ce plan a été mis en œuvre par la direction générale. À l'issue de 6 réunions de négociations, les 5 organisations syndicales représentatives (CGT, Sud, FO, CFE CGC, CFDT) ont refusé, à l'unanimité, de signer le plan de sauvegarde de l'emploi et ainsi de cautionner des licenciements économiques. Et oui, une intersyndicale aussi importante, avec des syndicats dit réformateurs, peut être mise en

place et avoir une action constructive pour les salariés.

Le comité d'entreprise a donné un avis défavorable à ce plan sur le volet économique. Une décision unilatérale (D.U.) a donc été prise par la direction. Le plan concerne les 72 salariés des 3 pôles de promotion sociale (Ile-de-France, Picardie et Basse-Normandie). À ce jour, environ 30 salariés ont été reclassés en interne. La quarantaine de salariés restante est soumise au risque d'un licenciement. La direction générale de Coallia dit respecter le droit des salariés puisque le P.S.E. est homologué par la DIRECCTE d'Ile-de-France.

FO dénonce la responsabilité de la direction générale dans le drame et la misère sociale générée par cette mesure. FO examine toutes les possibilités de recours en contestation du motif économique justifiant ce P.S.E. devant les juridictions compétentes, et FO s'engage à soutenir et à accompagner les salariés qui s'estimeraient lésés.

Un plan de cession des agréments d'autorisation de gestion des lits en EHPAD

Par ailleurs, nous avons eu connaissance d'un plan de cessation d'activité concernant le secteur du service auprès des personnes âgées. En effet, la volonté de se séparer de tous les E.H.P.A.D. a été annoncée par notre directeur général et cela a créé des interrogations et une incompréhension des salariés, des familles, des résidents, des financeurs etc...

Ainsi, Coallia chercherait à « vendre » les lits (lits conventionnés !), ainsi que les salariés à des structures à but lucratif (ORPEA, KORIAN, Noble Age), toutes cotées en bourse et appliquant une convention collective au rabais.

Nous savons que des contacts ont été pris depuis plus d'un an avec les différents groupes cités et que la communication a été faite aux autorités de tarifications et de contrôle auxquelles un courrier a été adressé.

FO avait déjà alerté en décembre 2015 l'A.R.S. de Bretagne et le Conseil Département d'Ille-et-Vilaine d'une mesure de cessation de lits de l'E.H.P.A.D. de Gaël (35) à Noble Age, afin que ceux-ci puissent développer un agrandissement d'E.H.P.A.D. à Pacé (35).

FO par son action soutenue par la F.N.A.S., les U.D. 22 et 35, l'association des parents des résidents et l'action du personnel avait fait reculer seul la direction de Coallia et ainsi maintenu cette activité dans un bassin d'emploi fragile. A cette époque aucun syndicat de Coallia n'avait pris au sérieux cette mesure, seul FO par la voix de ses élus au sein de cette structure avait enclenché une alerte et des actions.

Il n'est pas concevable que la direction générale envisage la cession des agréments d'autorisation de gestion des lits d'E.H.P.A.D. sans avoir étudié au cas par cas la situation de chacun des 18 établissements et propose des mesures adaptées.

Comment peut-on vendre des lits habilités à l'aide sociale ?

Ces lits n'appartiennent pas à Coallia, ils sont uniquement mis en gestion par les Conseils Départementaux et les Agences Régionales de Santé (A.R.S.) à Coallia.

Comment peut-on vendre des salariés qui s'efforcent, jours après jours, de rendre les résidents heureux et en bonne santé ?

La direction générale méprise totalement notre savoir-faire, cette richesse qui est non négociable ni vendable. La vente de ces établissements permettrait à Coallia d'obtenir rapidement des fonds propres et faire des profits !!! Pourquoi ??? Et dans quel but ???

Comment peut-on prendre pour valeur d'ajustement comptable les EHPAD ?

Cela représente 18 établissements sur le territoire français et 600 emplois. Ces modifications, lourdes de conséquences, génèrent des risques psychosociaux qui malheureusement sont balayés du revers de la main. Ce sont 788 lits dont plus de 80% conventionnés qui seront « vendus » au lucratif. Quid des conséquences désastreuses pour les familles et les résidents ?

Ce sont 4 établissements des Côtes d'Armor et d'Ille et Vilaine qui sont concernés, E.H.P.A.D. « PAX » de Dinan, E.H.P.A.D. « clair soleil » à Le Hinglé, E.H.P.A.D. « St Emilion » de Loguivy Plougras et l'E.H.P.A.D. de Gaël (35), ainsi qu'un pôle administratif et comptable basé à Dinan.

FO dénonce ces pratiques libérales et cette austérité sans nom.

FO demande l'arrêt immédiat du « bradage » des lits conventionnés et des salariés.

FO dénonce la brutalité du management de notre direction générale.

FO revendique :

- Le maintien de toutes les activités de Coallia ;
- La cessation du PSE et le retour de l'activité des pôles de promotion sociale ;
- Le maintien de tous les salariés et de toutes les places pour les usagers ;
- L'arrêt du « bradage » de l'activité personnes âgées.

FO constate au fil des rencontres avec la direction générale d'une volonté non dissimulée de vouloir faire table rase du modèle économique existant et d'imposer les standards du secteur marchand et lucratif.

Par ailleurs, la gouvernance de Coallia par notre directeur général est remise en cause par un certain nombre de cadres de Coallia. Une réunion de l'intersyndicale, avec les dirigeants et les directeurs, a eu lieu durant le mois d'avril. Cette réunion est venue renforcer l'action syndicale. Certains dénoncent les méthodes radicales, voire incohérentes du directeur général et se questionnent sur le nombre excessif de consultants extérieurs et

sur le « train de vie » Coallia (voire celui de notre directeur général !)

Au moment où ces lignes sont écrites, notre Directeur Général a été licencié pour faute grave (11 griefs) par le président de l'association. L'intersyndicale et le soutien des cadres et des salariés de Coallia ont permis cette mesure exceptionnelle et rare dans notre milieu du social et médico-social.

Cette mesure reflète le manque de connaissance de nos dirigeants (recruter sur la base de diplôme et non sur une compétence dans ce milieu) et accentue les risques de l'austérité et de l'application des secteurs marchands et lucratifs dans nos structures et établissements. Mais le combat ne s'arrête pas là. Hier les pôles de promotion sociale. Aujourd'hui les E.H.P.A.D. Et demain, à qui le tour ... ????

Je peux vous assurer que notre section syndicale FO est déterminée et qu'avec l'appui de notre fédération, de l'Union Départementale 22, nous ne lâcherons rien !!!



Jean-Yves LE BRETON

02 23 25 01 61 • jean-yves.lebreton@harmonie-mutuelle.fr

protection-sociale-entreprise.fr

Harmonie Mutuelle, 1^{er} mutuelle santé de France.

Harmonie Mutuelle, mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité, immatriculée au répertoire Sirene sous le numéro Siren 538 518 473, numéro LEI 969500JLU5ZH89G4TD57. Siège social : 143, rue Blomet - 75015 Paris.

Protection sociale collective

Nos spécialistes vous accompagnent

- **Une offre complète en prévention, santé et prévoyance**
- **Écoute, conseils et accompagnement** dans la mise en place ou la renégociation de votre couverture sociale complémentaire
- **La force d'un leader national** alliée à la proximité en région

PARAGRAPHE magazine - odelphoto - © iStock - 03/17



**Harmonie
mutuelle**

En harmonie avec votre vie

G.H.T. (Groupements Hospitaliers du Territoire) ... mais à quel prix ?

par Jérôme LORANT
C.H. Yves le Foll - Saint-Brieuc



Accéder aux meilleurs soins, au meilleur moment et au meilleur endroit ¹». Voici ce que l'on peut lire sur le site Internet du Ministère des Affaires sociales et de la Santé mais aussi que « *la mise en place des Groupements Hospitaliers de Territoire (G.H.T.) est l'une des mesures les plus structurantes et les plus ambitieuses de la loi de modernisation de notre système de santé. Il s'agit d'un élément clé de la politique conduite depuis 2012 pour garantir l'accès aux soins de tous* ²».

Il s'agit de fonder 850 hôpitaux dans 135 G.H.T. et puisque c'est ainsi, parlons de politique conduite depuis 2012 :

La politique de Madame TOURAINE est dans la suite logique de la loi H.P.S.T. 2009 de Madame BACHELOT. La loi H.P.S.T. a mis en place les A.R.S. alors que Monsieur FILLON était Premier Ministre. Il a finalement reconnu, au détour d'une phrase lors du débat des Présidentielles sur TF1 le 20 mars 2017, que la création des A.R.S. avaient été une erreur bureaucratique ³.

L'article 107 de la Loi de santé rend obligatoire la création de G.H.T. en remplacement des Communautés Hospitalières de Territoire (C.H.T.), issues de la loi H.P.S.T., et jusqu'alors facultatives.

On ne prend pas les mêmes et pourtant on re-

commence ...cela reste le changement dans la continuité. Les A.R.S. sont devenues les représentantes de l'ETAT LIBERAL Sanitaire et Social, des sortes de préfets de santé de régions et le directeur de l'établissement support devient de fait un sous-préfet devant appliquer la déclinaison nationale et faire avec les budgets qui lui sont alloués par l'A.R.S. pour le fonctionnement du G.H.T.

Au plus proche du patient sur son territoire mais avec une vision à partir de la capitale... Ce sont les réflexions qui viennent lorsque l'on s'attarde sur la loi Touraine pour la modernisation des systèmes de santé (Loi du 26 juillet 2016) et plus particulièrement sur la création des G.H.T. par Décret du 27 avril 2016 ⁴.

N'existe-t-il pas le risque d'une santé à deux vitesses : l'établissement support concentre un maximum d'activités, le risque majeur étant l'apparition de déserts sanitaires ruraux. Il peut concentrer les activités administratives, logistiques, techniques et médicotiques. Mais que deviendront les personnels des différents sites rattachés au G.H.T. ?

La privatisation de certains secteurs avance à grands pas ! Les services techniques et l'informatique en font déjà les frais avec l'infogérance et l'externalisation, tout d'abord de tâches, et ensuite de métiers. Il faut dire que la bonne excuse est de qualifier ces métiers comme ne faisant pas partie des cœurs de

métiers de soins. Ils ne sont donc pas indispensables. Alors commençons par eux et, une fois la brèche ouverte, certaines filières de soin (gériatrie, maternité...) seront exposées à des restructurations brutales.

L'avenir des personnels de ces secteurs sera alors gravement menacé par cette mutualisation forcée, où se fait sentir le risque de la privatisation. La mobilité forcée pourra augmenter la souffrance au travail qui est déjà bien présente au sein des établissements.

La diminution des effectifs, résultant de la création des G.H.T., aura évidemment pour conséquence la baisse de la qualité des soins et la disparition programmée des postes adaptés amplifiera le nombre de mise à la réforme, retraite d'office : licenciements déguisés.

Le Groupement Hospitalier de Territoire a « *pour objet de permettre aux établissements de mettre en œuvre une stratégie de prise en charge du patient commune et graduée dans le but d'assurer une égalité d'accès à des soins sécurisés et de qualité. Il assure la rationalisation des modes de gestion par une mise en commun de fonctions ou par des transferts d'activités entre établissements* ⁵ ».

Les G.H.T. remplacent donc les C.H.T. Comme l'on peut le constater à ce niveau, pas de gros bouleversements si ce n'est typographique, l'acronyme change d'une lettre.

Force est aussi de constater, par comparaison, que les politiques économiques et sociales de Mesdames BACHELOT et TOURAINE, sur ce sujet, ne présentent pas de grosses différences. On aurait pu penser que le volet social de Madame TOURAINE se serait affiné, que les personnels concernés par les changements auraient pu attendre des réponses claires sur le volet RH et leur avenir de fonctionnaires.

Un geste tout de même car, sur le départ, suite à la nouvelle élection présidentielle, Madame TOURAINE s'est fendue d'un acte mansuet et hautement social en annonçant le montant de la revalorisation de la prime de nuit pour les infirmières : 1,50 euro pour dix heures de travail...

Que le personnel s'amuse !! Il aurait mieux valu que soient pris en compte les manques d'effectifs, l'épuisement au travail des personnels les plus exposés.

Mais Il faut rentabiliser, accepter qu'un hôpital soit maintenant géré comme une entreprise avec ses profits, ses dégraissages et l'externalisation vers le privé de certains métiers.

Le G.H.T. est en fait un établissement multi-sites où la mobilité, imposée aux personnels, devient un outil de management et de gestion. Se profile à l'horizon la rationalisation des coûts et revient à l'envie dans les discours fondateurs, la fameuse « efficience ».

Mais que signifie ce mot EFFICIENCE, arrangé à toutes les sauces et dont l'emploi économique remonte aux années 70 (déjà plus de 40 ans... quelle nouveauté !). Et bien il faudrait en termes simples : faire bien avec moins ou peu de moyens.

Quand il s'agit d'éviter le gâchis cela peut encore se comprendre mais quand il s'agit de faire plus avec le moins de personnel possible cela ne peut plus s'entendre. La QUALITÉ ne se négocie pas et l'on peut opposer alors EFFICIENCE ET EFFICACITÉ.

Dans un hôpital du 21 ème siècle, avec la désertification sanitaire de certaines régions et territoires, les Côtes d'Armor en savent quelque chose. L'hôpital public subit une pression telle que lorsque la population, en période hivernale, s'enrhume c'est le système de santé local qui est grippé...

Et l'on ne renforce pas les équipes. Non, on met des lits dans les couloirs, INTOLÉRABLE. On rappelle le personnel sur son temps de repos, INTERDIT PAR LA LOI,... C'est ça l'EFFICIENCE.

Mais EFFICIENCE ne rime pas forcément avec évidence et la réalité est déjà toute autre. Ce qui est évident et déjà écrit, c'est la création des G.H.T., obligatoire depuis juillet 2016, et le rôle de l'établissement de santé support avec l'obligation, pour celui-ci et dans les 3 ans à venir, de moderniser son fonctionnement.

Le G.H.T. est présenté comme un outil de coopération qui vise « à rationaliser les modes de gestion soit par une mise en commun des fonctions soit par des transferts d'activité entre établissements. Les modes de gestion s'entendent ainsi de plusieurs manières, la gestion de l'offre de soins d'une part (...) et la gestion des outils supports d'autre part, permettant une amélioration des modalités de travail ⁶ ».

Sous prétexte de préparer l'avenir, quatre chan-

tiers de modernisation sont donc mis en route, avec un devoir de résultat pour 2021. Des chantiers médicaux ? Que nenni.. Il s'agit surtout de ne pas attaquer de front la réforme en se mettant à dos les personnels soignants et ils sont pour l'instant épargnés. Ils souffrent déjà assez sans réforme mais leurs environnements technique, organisationnel, matériel et didacticiel vont changer dans les trois ans à venir.

En premier lieu, et cela est déjà en marche pour le G.H.T. des Côtes d'Armor, créer un système d'information unique et démanteler les services informatiques locaux pour janvier 2021. Mais aussi créer des directions fonctionnelles uniques en commençant par les fonctions dites obligatoires : Système d'information, Direction des Achats, Direction de l'Information Médicale et l'enseignement avec les Instituts de formation (I.F.S.I, I.F.A.S...)...

Enfin, il est bon de savoir que la mobilité dans tout le GHT sera de mise même si l'on nous assure du contraire. Ainsi des équipes médicales pourront être dépêchées sur les 5 sites du G.H.T. actuel : Saint-Brieuc, Guingamp, Paimpol, Tréguier et Lannion.

Qu'en conclure ?

Actuellement, et en y regardant de plus près, ces fusions d'établissements et ces directions communes ne peuvent encore garantir un meilleur accès aux soins et un recul des inégalités sociales et territoriales.

Trois milliards d'euros d'économies doivent être réalisées dans le domaine hospitalier d'ici fin 2017. La création d'un G.H.T. peut aussi servir, en réalité, à fermer des services, des établissements et des lits, sous la houlette des A.R.S. (Agence Régionale de Santé).

Six ans après, le gouvernement Hollande tente donc de terminer le travail entamé par une loi Bachelot qu'ils avaient pourtant prétendu combattre à l'époque.

Les G.H.T. s'inscrivent en effet dans la droite ligne des restructurations libérales menées avec une grande constance par tous les politiques confondus.

Au vu des programmes des deux candidats lors la présidentielle sur le sujet de la Santé, on reste dans la continuité libérale pour l'un et dans le racolage politique et idéologique pour l'autre...

Monsieur MACRON a été conseillé par Mr Olivier VERAN lors de sa campagne. Médecin neurologue au CHU de Grenoble, proche de Marisol TOURAINE durant son ministère, Mr VERAN a remis à cette dernière, en avril 2017, la deuxième partie des travaux de sa mission sur « l'évolution des modes de financement des établissements de santé ».

Encore une particularité de la Santé, un neurologue de formation peut être un conseiller économique...

Monsieur MACRON est maintenant président et semble travailler dans la continuité...

Encore des jours de lutte en perspective !!!

Notes :

¹ <http://social-sante.gouv.fr/professionnels/gérer-un-etablissement-de-sante-medico-social/groupements-hospitaliers-de-territoire/ght>

² <http://social-sante.gouv.fr/professionnels/gérer-un-etablissement-de-sante-medico-social/groupements-hospitaliers-de-territoire/ght>

³ http://www.lequotidiendumedecin.fr/opinions/debat/2017/03/22/les-ars-trop-bureaucratiques-faut-il-les-reformer_845825

⁴ Décret n° 2016-524 du 27 avril 2016 relatif aux groupements hospitaliers de territoire -

⁵ LOI n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé Art. L. 6132-1 -II.-

Le groupement hospitalier de territoire a pour objet de permettre aux établissements de mettre en œuvre une stratégie de prise en charge commune et graduée du patient, dans le but d'assurer une égalité d'accès à des soins sécurisés et de qualité. Il assure la rationalisation des modes de gestion par une mise en commun de fonctions ou par des transferts d'activités entre établissements. Dans chaque groupement, les établissements parties élaborent un projet médical partagé garantissant une offre de proximité ainsi que l'accès à une offre de référence et de recours.

⁶ Extrait du Rapport de la commission des affaires sociales du 20 mars 2015, numéro 2673, VERAN, LACLAIS, TOURAINE, GEOFFROY, FERRAND

Harmonie Mutuelle

Exclusivité : Contrat collectif Harmonie Santé Partenaire

Un contrat collectif Harmonie Santé Partenaire vient d'être choisi pour tous les adhérents de FO qui n'auraient pas de mutuelle par leur entreprise.

Les adhérents des U.D. FO 22, 29, 56, 35 peuvent désormais solliciter l'offre Harmonie Santé Partenaire, peuvent s'appuyer sur la force d'une Mutuelle et la proximité d'un partenaire implanté dans la région, qui est engagé dans le respect des valeurs mutualistes : solidarité, responsabilité, démocratie et liberté.

L'adhérent a le choix entre 3 niveaux de remboursements. Aucune formalité médicale n'est demandée. Concrètement, un suivi du contrat sera effectué chaque année entre les parties.

Pour ce faire, une réunion de pilotage du contrat sera organisée chaque année entre les UD et nos correspondants de la mutuelle. Lors de ce comité sera examiné l'évolution du coût de la santé, l'actualité de la protection sociale (loi Evin, incidences du projet de loi pour les plus de 65 ans...), les garanties, le P/C (prestations/cotisations), l'augmentation de tarifs et autres points divers nécessaires au bon fonctionnement du contrat collectif Harmonie Santé Partenaire.

Un état des contrats FO par département sera adressé au secrétaire d'UD de celle-ci pour qu'un suivi soit effectué. Il est convenu que le tarif de groupe appliqué aux adhérents FO est lié à leur adhésion syndicale.

Extraits de la déclaration du SNUDI à la C.A.P.D. des Côtes-d'Armor du 30 mai

par Stéphane MOTTIER
Secrétaire départemental SNUDI



Madame la Directrice académique,
plus de 5 millions de fonctionnaires et agents publics des trois versants de la Fonction publique (Etat, territoriale et hospitalière) soit 20 % de l'emploi salarié, ont cherché en vain leur ministre et le nom de leur ministre lors de la promulgation du nouveau Gouvernement.

C'est le Ministère de l'Action et des Comptes Publics qui sera désormais en charge de la Fonction publique et de ses agents. Cette vision purement comptable et budgétaire de la Fonction publique augure mal de la politique qui sera mise en oeuvre demain. FO demande un ministère à part entière pour l'ensemble de la Fonction publique qui garantisse le statut et le principe de carrière reposant sur les catégories et les corps.

Le nouveau président de la République a annoncé qu'il laisserait aux communes le soin d'organiser le temps périscolaire sans contrainte, donc de repasser, ou non, à la semaine de quatre jours. Le SNUDI-FO réaffirme sa revendication d'abrogation des décrets Peillon/Hamon sur les rythmes scolaires, pour laisser place au rétablissement d'une organisation de la semaine scolaire commune à toutes les écoles du territoire national et au maintien d'un calendrier scolaire national de 36 semaines et pas une semaine de plus.

Les annonces présidentielles sont dans la continuité de la publication récente de textes particulièrement dangereux pour la Fonction Publique, pour les fonctionnaires et les personnels de l'Education Nationale car ils remettent en cause le statut :

- l'ordonnance sur la mobilité qui permet « l'interchangeabilité » des postes dans les trois versants de la fonction publique et ouvre la porte à la pulvérisation du statut ;
- le décret sur les obligations de services des personnels du 1er degré ouvrant la porte à une flexibilité et à une extension des horaires de travail de nos collègues dans les écoles ;

• le décret sur l'évaluation qui introduit l'entretien individuel, le salaire à la tête du client dans le cadre de P.P.C.R. (textes sur lesquels le C.H.S.C.T. n'a pas été consulté) ;

• le décret sur les indemnités de déplacements des remplaçants qui vise à restreindre le droit à l'I.S.S.R. (indemnité de sujétion spéciale de remplacement).

Le mouvement des enseignants du 1er degré dans les Côtes-d'Armor n'échappe pas à cette logique de remise en cause du statut. C'est particulièrement visible avec la multiplication des postes à profil, postes soumis à entretien dont le SNUDI-FO demande l'abandon (...)

Le message envoyé une fois de plus à tous les collègues c'est qu'aucun d'eux ne devrait bientôt plus compter sur aucune règle équitable, aucune garantie statutaire. Ce message nourrit des sentiments que les ministres seraient bien inspirés de prendre enfin en compte. Les enseignants ne pourront et ne voudront indéfiniment abandonner leurs droits, leurs conditions de travail, leur vrai métier, leur santé (...)

Concernant l'accès des Professeurs des écoles à la hors classe, le SNUDI-FO rappelle tout d'abord que les enseignants du 1er degré doivent se contenter d'un taux de passage à la hors classe toujours très éloigné des autres fonctionnaires (longtemps de 2% et cette année de 5,5%). (...) Pour 2017 dans l'Education nationale, ce taux a été fixé à 7% pour les professeurs du second degré, 30% pour les inspecteurs.

Généralement, le SNUDI-FO revendique :

- l'application des textes réglementaires régissant la hors classe dans le corps des P.E. (professeur des écoles) qui fixent un taux de passage de 15% ;
- que les enseignants du premier degré soient traités comme l'ensemble des fonctionnaires du ministère comme mesure transitoire, et que le taux de 7 % soit attribué sans délai ;
- que la hors classe soit ouverte à tous les PE retraitables (...)



Bulletin d'adhésion

Confédération Générale du Travail



Côtes d'Armor

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Téléphone : _____ Courriel : _____

Profession / Entreprise : _____

Précarité intolérable des E.V.S. et des A.E.S.H. : premiers témoignages

par Stéphane MOTTIER
Secrétaire départemental SNUDI



Réunis le 17 mai dernier à Saint-Brieuc et déterminés à ne plus accepter la précarité organisée par le ministère de l'Éducation nationale, les E.V.S. (Employés de Vie Scolaire) et A.E.S.H. (Accompagnants des Élèves en Situation de Handicap) ont ainsi décidé de tout faire pour élargir la mobilisation et obtenir enfin la satisfaction de leurs revendications.

Voici les premiers témoignages reçus de collègues qui vivent cette précarité au quotidien. Il faut que cela cesse !

Pas tous les mêmes droits

Je travaille maintenant en école privée sur un contrat A.E.S.H., c'est injuste de ne pas avoir droit au PASS éducation comme les collègues qui exercent dans le public. Cela permet d'avoir accès à des musées gratuitement, ce n'est pas énorme mais vu nos salaires, ce serait une mesure appréciable.

Temps partiel imposé

Après mon congé maternité, j'ai demandé un temps partiel de droit pour m'occuper de mon bébé, en pensant reprendre ensuite à temps plein. Je suis vraiment écoeurée parce que finalement, j'ai été « C.D.isée » sur ce temps partiel et à ce jour, le Rectorat refuse de ré-augmenter ma quotité. Je n'arrive pas à joindre les 2 bouts et je regrette vraiment d'avoir pris ce temps partiel !

Pas d'évolution de carrière

Premier échelon (indice 317) au bout de 11 ans, ce n'est pas assez ! Je touche 850 € parce que je travaille 28h48 (70% imposé). C'est toujours une misère et les perspectives pour l'avenir sont carrément déprimantes. Il faudrait une grille d'avancement, avec une augmentation régulière des salaires. On ne demande pas l'aumône, juste un salaire pour vivre dignement. Un plein temps, pour les personnes qui le désirent, ce ne serait pas trop demander !!

10 ans de précarité dans l'Éducation nationale...

J'ai été employée de vie scolaire (E.V.S.) d'avril 2007 à octobre 2011. Je suis passée assistante de scolarisation (A.S.) en octobre 2011, et depuis 2014 AS accompagnante d'enfant en situation de handicap (A.E.S.H.). J'espère passer en C.D.I. à la rentrée prochaine. Mais on est très peu pris en considération, vu le travail personnel, que nous faisons avec plaisir

Le salaire part en frais de route

Employée de vie scolaire « aide à la direction » depuis 4 ans, j'ai signé mon 1er contrat en acceptant un poste à 18 km de chez moi, pensant qu'un rapprochement de mon domicile serait aisé ! C'est loin d'être le cas et pas si simple... Pourtant chaque année, je le mentionne dans ma fiche de vœux. Depuis deux ans je suis affectée sur un R.P.I. (regroupement pédagogique intercommunal) et j'ai en moyenne 40 km aller/retour de trajet par jour soit 200 km/semaine pour un salaire de 685 € par mois. Mes indemnités chômage participent à couvrir mes frais d'essence et pour faire face au quotidien (loyer, factures...) je travaille à l'usine en complément. Pour garder la tête hors de l'eau je tente de mettre en place une activité annexe.

Pas les moyens de me soigner

Je ne prends pas de congé maladie, je n'en ai pas les moyens, avec les 3 jours de carence, je suis coincée. Je viens donc travailler même quand je suis malade. J'ai pris un arrêt maladie une fois, mais ça m'a tellement coûté que je ne le fais plus. Si je devais en prendre un, il faudrait que j'arrête de manger !

Un salaire de misère

Pour un travail de 20h30 hebdomadaires, mon salaire net d'A.E.S.H. est de 603 €. Avec ça, je n'arrive pas à vivre, je n'ai pas réussi à trouver un emploi complémentaire malgré mes recherches. Il y avait la piste de postuler pour encadrer des activités périscolaires mais avec l'annonce du nouveau président que les communes vont pouvoir décider de ne plus appliquer la réforme des rythmes scolaires, cette piste risque de tomber à l'eau !

Frais de garde d'enfants

J'ai été convoquée pour la formation obligatoire un soir de semaine de 17 à 19 heures, ainsi qu'un mercredi après midi. Comme je touche un salaire de misère, ces réunions me coûtent beau-coup car j'ai un enfant à faire garder... Quand on touche 700 euros pour le mois, c'est vraiment dur de devoir sortir 40 euros de garde d'enfant !

Rythmes scolaires

Motion pour l'abrogation du décret sur les rythmes scolaires

Les enseignants de l'école élémentaire Jacques Prévert (syndiqués SnuDI-Fo, non syndiqués), réunis le mardi 6 juin sont informés que la liberté totale serait donnée aux mairies sur l'organisation de la semaine scolaire dès le 1er septembre, selon l'annonce du nouveau président de la République.

Ce projet présidentiel n'est pas acceptable car il va maintenir des rythmes scolaires inégaux d'une école à l'autre, abandonnés à :

- des exigences locales de toutes natures ;
- des moyens financiers des collectivités inégaux et de plus en plus bas qui prédominent face au respect des rythmes chronobiologiques des enfants.

Ils exigent le respect du statut national d'enseignants fonctionnaires d'Etat et le maintien du cadre national et laïque de l'École Publique :

- Les obligations de service des enseignants doivent rester sous la seule responsabilité de l'État ;
- Non à toute confusion entre le scolaire et le péri-scolaire, à toute tutelle.

Pour cela, les décrets dits des rythmes scolaires doivent être abrogés.

Le SNUDI-FO appelle tous les collègues à prendre position sur les revendications suivantes :

- ▶ 4 jours pour tous (lundi, mardi, jeudi, vendredi), dans toutes les écoles, dans toutes les communes, sur 36 semaines !
- ▶ maintien de la définition nationale des dates de congés et vacances scolaires sans possibilité de dérogation ;
- ▶ abandon des PEdT, non à l'ingérence des élus, non à la confusion scolaire/périscolaire.»

Formations CFMS

Stage de formation de conseillers prud'hommes à Lorient

par Gérard HINAUX
Conseiller prud'homal U.D. 35



Stage «Négociateur» à l'Union Départementale

Du 10 au 12 mai s'est tenu le stage « Négociateur », sous la houlette de Philippe Lombarteix, animateur au C.F.M.S.

Une vingtaine de stagiaires ont répondu présents, et se sont retrouvés dans une ambiance favorisant la fraternité ouvrière, afin d'approfondir les trois phases de la négociation :

- Avant : documentation, stratégie(s), délégation...
- Pendant : écoute, argumentation...
- Après : suivi, communication...

Les stagiaires affirment que ce stage va les outiller au regard du contexte actuel : l'inversion de la hiérarchie des normes renvoyant nombre des négociations au niveau de l'entreprise...

Gwenola GAYET.

Stage «Découverte FO» en mars dernier à l'Union Départementale

Durant ce stage découverte FO et sous la conduite de Ferdinand RAKOTOSON, formateur au C.F.M.S., 30 stagiaires font plus amplement connaissance avec FORCE OUVRIERE et apprennent à mener efficacement l'activité syndicale dans une atmosphère chaleureuse qui, au fil du temps, créera entre eux des liens de solidarité et de camaraderie exceptionnels au bon fonctionnement du Syndicat.

Au programme :

- L'histoire du mouvement syndical et de la CGT-FO ;
- L'action syndicale revendicative ;
- Organisation et répartition du travail syndical ;
- L'actualité sociale, économique et syndicale ;
- Rapport des forces dans l'entreprise ;
- Les représentants du personnel : rôles et moyens d'action ;
- Les syndiqués, le syndicat, les représentants du syndicat ...

Gwenola GAYET.



Au lendemain de la prise de fonction d'Emmanuel MACRON, en qualité de président de la République, s'est tenu au siège de l'Union Départementale du Morbihan une session, animée par Claude VIRIOT formateur de l'AFIP Force Ouvrière, de formation de conseillers prud'hommes Force Ouvrière des quatre départements bretons.

Cette session a pris un relief particulier puisqu'elle a été consacrée à l'examen des conséquences pratiques de la mise en œuvre du décret du 20 mai 2016 modifiant la procédure prud'homale pris pour l'application de la loi ...MACRON (sic !) et à l'étude des règles juridiques spécifiques aux contrats à durée déterminée.

Les stagiaires, conseillers prud'hommes, ont constaté une diminution drastique des saisines des conseils de prud'hommes depuis le 1er août 2016, date d'application du décret du 20 mai 2016. Ce décret, avatar de la loi Macron, a atteint son objectif inavoué (et inavouable) : dresser devant les salariés suffisamment d'obstacles procéduraux pour qu'ils ne défendent plus leurs droits devant leur justice : les conseils de prud'hommes.

Il a également été rappelé que le CDI est, juridiquement, la forme normale et générale du contrat de travail et que les CDD et les contrats d'intérim sont des contrats d'exception et en conséquence ne devraient être conclus que dans des cas limitativement énumérés par la loi et satisfaire un formalisme précis. Les stagiaires ont constaté que plus 85 % des embauches interviennent en CDD, ce qui induit que les règles légales d'exceptionnalité de ce type

de contrats sont régulièrement violées. Leur rôle de juges et, par l'action collective, celui de l'organisation syndicale est donc de faire respecter le caractère exceptionnel du CDD et de s'opposer à l'instauration d'un contrat unique qui préciserait le CDI.

Les enseignements du stage sont essentiels au moment où le programme annoncé du nouveau Président de la République promet :

- pour prétendument « libérer le travail », dès cet été, par ordonnances, introduire, aussi dans le droit, la précarité généralisée et parachever la loi El Khomri en renversant définitivement la hiérarchie des normes et en réduisant les dispositions d'ordre public (réellement obligatoires) à peau de chagrin. La primauté qui serait donnée à l'accord d'entreprise vise rien moins qu'à l'instauration d'un dumping social entre entreprises s'ajoutant au dumping social entre pays et en vidant de leur intérêt les accords nationaux à la destruction des fédérations et confédérations syndicales au profit de « syndicats-maisons » dont l'histoire a déjà démontré la nocivité.

- Que son premier discours de président insiste « Je ne céderai rien sur les engagements pris auprès des français, le travail sera libéré, les entreprises seront soutenues... ». Il annonce déjà qu'il fera fi de la colère des salariés et des éventuelles mobilisations.

Plus que jamais, il nous faudra être en ordre de marche pour préserver ce qui reste des droits des salariés et retrouver pleinement la possibilité de les faire respecter devant les conseils des prud'hommes.

Assemblée générale de l'Union Locale de Lannion

par Patrice LOISON
Secrétaire Général U.L. Lannion



C'est sous la présidence de Christine AUBÉRY (SDAS 22) que s'est tenue le 13 janvier dernier l'assemblée générale de l'Union Locale de Lannion, dont j'en suis le secrétaire général. 14 camarades étaient présents à cette occasion.

Pour débiter, petit retour du congrès de la CGT FO du 9 décembre dernier à la salle Robien de Saint-Brieuc. Plus de 250 participants, intense mais une ambiance sereine. Début de ce congrès 9 h terminé par un repas fraternel à 20 h. Tous les travaux ont été menés à terme entre autre l'adoption de la mise à jour des statuts de l'union départementale, de la résolution puis l'élection des membres de la Commission Exécutive, des membres du Bureau, du Secrétaire Général (Eric LE COURTOIS) des secrétaires adjoints, du trésorier et adjoint, etc ...

L'Union Départementale - représentée par 6 unions locales : Dinan, Lamballe, Saint-Brieuc, Loudéac, Guingamp et Lannion - revendique 80 syndicats constitués et une trésorerie saine, qui nous permet de défendre nos syndicats et syndiqués. L'union Locale de Lannion est la seule du département à être autonome avec compte courant mais intégrée dans les comptes de l'Union Départementale sous les statuts de l'Union Départementale.

Actuellement la permanence est assurée par Nadine le lundi matin, Sonia les lundis, mardis et mercredis après-midi, William le mercredi matin et Arlette jeudi toute la journée. Moi-même principalement les lundis, les mercredis et les jeudis toute la journée en fonction de mes obligations prudhommes, URSSAF, CARSAT, et ma présence à l'Union Dé-

partementale en tant que Trésorier. La trésorerie est suivie par William en partenariat avec Sonia. A noter que deux nouveaux camarades nous ont rejoints en avril dont un en charge de l'AFOC. Sa tâche consiste à recevoir des réclamations d'adhérents envers leurs prestataires au titre de la consommation (téléphone, eau, électricité, locatifs, tout achats de consommation etc...).

Depuis le décret Macron, la lourdeur administrative nous pèse. Premièrement, par une méconnaissance ou le flou de ce décret qui nous oblige à déposer pour tous les défenseurs syndicaux en mains propres les recours auprès de la Cour d'appel de Rennes. Deuxièmement par des frais juridiques qui vont exploser, significations par huissier, photocopies en surplus par l'augmentation de la paperasserie par dossier.

Le constat pour Lannion est de demander à tous les volontaires de venir épauler les camarades qui œuvrent à la permanence, ce qui permettrait aussi d'être présents à toutes les demandes de mandat ou de représentation de notre syndicat : réunions intersyndicales, invitations à négocier les accords pré-électorales des I.R.P., affichage, distribution de tracts et surtout une aide administrative entre autre pour les assemblées générales ou réunions de Bureau.

A l'issue de cette assemblée générale un nouveau Bureau a été constitué (voté à l'unanimité) comme suit :

- Secrétaire Général : Patrice LOISON
- Secrétaire adjoint(e)s : Hervé CHUBERRE - Carine WEBER
- Trésorier : William TELLOTTE
- Trésorière adjointe : Sonia CHENEAU
- Archiviste : Sheila BODROS

Assemblée générale de l'Union Locale de Paimpol

par Céline JASTRZEBSKI
Secrétaire Adjointe U.L. Paimpol



Jean-Claude Cadiou, secrétaire de l'union locale de Paimpol a accueilli les militants FO pour une réunion nocturne le 21 mars dernier. Notre secrétaire général départemental Eric Le Courtois et notre secrétaire adjointe Christine Aubéry étaient également présents. Les échanges entre les militants FO ont porté sur divers sujets :

- l'implantation des camarades dans différents secteurs de Paimpol et ses environs ;
- les problématiques rencontrées dans les entreprises du secteur ;
- les conditions de travail ;
- les risques psychosociaux ;
- les N.A.O. (Négociation annuelle obligatoire) ;

- les règles du droit du travail pour les temps partiels choisis ou imposés ;
- l'accès à la formation professionnelle continue, l'ouverture du C.P.F. (Compte Personnel de Formation) ...

Nous avons encore fait le constat que des camarades se trouvent dans des situations de mal être au travail et nous avons essayé de mettre en place des moyens de combats syndicaux afin d'infléchir les patrons au respect des conditions de travail. L'expérience des uns a été mise au service des autres. Ces échanges constructifs s'avèrent nécessaires pour protéger nos droits et l'application des conventions collectives dans un contexte social qui s'annonce préoccupant dans les mois à venir.

U.L. de Guingamp

Assemblée Générale de l'Union locale de Guingamp

Le mardi 14 mars, en fin de journée, une quinzaine de camarades se sont réunis à l'Union Locale de Guingamp. Didier WALLERAND en est le secrétaire. Les camarades se mobilisent pour mettre en place une permanence tous les quinze jours, les premiers et troisièmes mardis de chaque mois de 18 à 19h.

Il est important de faire vivre les unions locales, cela permet à des camarades qui n'ont pas de mandat ou qui ne sont pas élus dans les entreprises de s'investir dans le fonctionnement de leur organisation syndicale. Ils peuvent y découvrir ce qui nous lie tous, la fraternité ouvrière. Ils découvrent aussi nos instances sans être immergés, et parfois brutalement, dans les mandats ! Je pense aux élections professionnelles qui sont de grands plongeurs, pour certains de nos camarades qui se jettent courageusement dans la mêlée !

L'Union locale de Guingamp se trouve à l'Espace Castel Pic. Nous y avons un bureau correctement équipé, et nous avons accès à une salle de réunions, sur réservation. Les syndicats locaux peuvent y tenir leur réunions et leurs Assemblées Générales. C'est une annexe de l'Union Départementale FO. Nous y sommes chez nous !

Le S.D.A.S. FO 22 (syndicat départemental de l'action sociale) y tient régulièrement maintenant, des réunions du secteur de l'Aide à Domicile, où se retrouvent les camarades de Guingamp, Bégard et Bourbriac. **Christine AUBÉRY (S.D.A.S. 22)**.

Retrouvez toute l'actualité de l'U.D. des Côtes d'Armor : www.fo22.fr

Assemblée générale de l'Union Locale de Saint-Brieuc

par Patrick GAUTHIER
Secrétaire Général U.L. Saint-Brieuc



La réunion de l'union locale de St Brieuc s'est tenue le 28 mars 2017. La discussion a été introduite par Patrick GAUTHIER désigné secrétaire de l'UL de St Brieuc par la commission exécutive, lors du Congrès de l'U.D. du 9 décembre dernier. Étaient présents Denis Winckel secrétaire adjoint et des représentants de Monoprix, Toupargel, Stalaven, Yves Le Foll, S.N.U.D.I., S.N.F.O.L.C., Ricoh France, Transports, isolés territoriaux, E.H.P.A.D. Quintin, services publics santé, O.S.D.D.

La présentation a été l'occasion de rappeler l'orientation de notre congrès de développer l'organisation des unions locales, représentant l'union départementale chacune sur leur secteur, pour regrouper et organiser les syndicats de salariés sur le terrain, permettre les échanges entre eux et renforcer ainsi la dynamique enclenchée ces dernières années de création de syndicats, et de développement de ceux qui existent.

Cette réunion a ainsi été l'occasion de revenir sur les combats engagés par l'U.D. sur le département, en particulier la lutte pour le retrait du projet de loi El Khomri, qui a vu de nombreuses grèves et manifestations des salariés dans lesquelles les syndicats du secteur de Saint-Brieuc se sont impliqués.

De nombreux mouvements se sont également traduits, ces derniers mois, par des mobilisations importantes des fonctionnaires territoriaux du Conseil Départemental, de la mairie de Saint-Brieuc ou de l'agglomération, contre l'augmentation du temps de travail, ou encore à la C.P.A.M., de l'U.R.S.S.A.F. ou de l'action sociale.

Plusieurs questions d'actualité importante ont également été abordées dans la discussion. Pour le secteur hospitalier, les représentants du syndicat FO de l'hôpital Yves Le Foll ont évoqué la mise en œuvre de la loi Touraine, qui veut terminer le travail de liquidation de l'hôpital public engagé par les politiques précédentes, et en particulier la loi Bachelot. La loi Touraine organise la constitution de Groupement Hospitalier Territoriaux (G.H.T.), pour mieux démanteler la santé publique, en fermant progressivement les hôpitaux de proximité qui subsistent. Il s'agit d'accélérer les mutualisations, fermer des lits et supprimer des postes.

La loi prévoit de constituer 135 G.H.T. sur le territoire national en supprimant au passage 22.000 postes. Pour mener son projet à bien, la loi prévoit d'associer les syndicats dans une « conférence territoriale du dialogue social », pour organiser la mise en œuvre du démantèlement. Le bureau du syndicat FO Yves Le Foll a décidé de ne pas associer l'organisation syndicale FO à ce forfait en ne participant pas à cette « conférence... », et demande à l'U.L. et à l'U.D. d'aider les camarades hospitaliers à réfléchir et à organiser la défense de l'hôpital public. Dans le département c'est le regroupement des hôpitaux de Lannion, Guingamp, Tréguier, Paimpol, et Saint Brieuc dans un seul G.H.T.

La discussion permet de rappeler que la défense de l'hôpital public, en lien avec la sécurité sociale est un combat qui concerne tous les syndicats de Force Ouvrière, et qu'il convient d'organiser l'information des salariés, pour mobiliser largement. Nous sommes tous concernés par cette liquidation et devons travailler tous ensemble, avec les syndicats hospitaliers pour informer et dénoncer, en mobilisant. Une discussion sera mise en œuvre dans l'U.D. pour combattre sur ce terrain.

L'école et la question des rythmes scolaires ont été largement évoquées dans notre réunion, la loi Peillon et les décrets Hamon ont constitué un tournant dans la territorialisation de l'éducation. Leur mise en application a complètement désorganisé l'école, le rythme des enfants, et celui des enseignants. Il n'y a plus de remplacement, plus de possibilité d'aller en formation. Les collègues n'en peuvent plus, subissant une politique qui dit vouloir conserver le service public, mais qui le dégrade pour mieux le liquider. La loi handicap qui détruit les structures spécialisées pour les enfants en difficulté... Les regroupements d'écoles utilisés pour supprimer des postes, des classes, demain des écoles en nombre. ...

La camarade de Monoprix a évoqué la volonté des grands magasins à dominante alimentaire d'ouvrir le dimanche (c'est le cas aussi de Géant). La discussion a permis de rappeler combien FO était opposée à ces ouvertures, parce que le volontariat était un leurre, que le risque de banalisation du travail du dimanche entraînerait la fin des compensations qui sont aujourd'hui données aux salariés, et parce qu'enfin ce que les clients

dépenseront le dimanche, ils ne le dépenseront plus en semaine. Il n'est pas non plus besoin d'être devin pour mesurer ce que cela aurait comme conséquences sur les petits commerces du centre-ville, déjà bien malades... Le syndicat FO Monoprix a engagé la bataille à travers des pétitions auprès du personnel de Monoprix, et plus largement de la galerie « Les Champs » qui se sont tous mobilisés pour signer, et se regrouper contre l'annonce de l'ouverture du dimanche (voir également dans ce journal).

La camarade de monoprix a également évoqué le projet entre Monoprix et la poste, d'une expérimentation à Quimper sous le nom de « corner-poste », où les caissières sont formées pour pouvoir tenir les fonctions des agents de la poste (colis, courriers, recommandés, argent...). Les salariés sont très remontés contre cette nouvelle attaque, au moment d'ailleurs où la poste accélère une campagne de fermeture de ses bureaux.

Une bonne nouvelle, rapportée par les hospitaliers, puisque le regroupement d'un certain nombre d'E.P.H.A.D. (Etablissement d'Hébergement pour Personne Agée Dépendante) a obligé l'administration à faire de nouvelles élections dans le nouvel établissement (C.H.2.P. qui passe de 250 à 850 agents sur Quintin, Lamballe, Tréguieux, La Méaugon, Langueux...).

Force Ouvrière a gagné ces élections là où la CFDT était fortement représentée, à tel point même que devant la collusion « violente » entre la direction et la CFDT, FO a fait appel à l'U.D. pour mobiliser un huissier, pour pouvoir faire valoir nos droits et la légalité, et reconnaître notre succès.

Nous avons aussi abordé la question de la signature des protocoles pré-électorales dans les entreprises, comme moyen de développer nos implantations, ainsi que la nécessité d'une réunion régulière du bureau et d'une assemblée générale par trimestre.

Le bureau a été constitué en fin de réunion, autour de Patrick GAUTHIER (retraité D.D.T.M.) et Denis WINCKEL (C.H. Yves Le Foll) désignés respectivement secrétaire et secrétaire adjoint par la C.E. de l'UD. En sont membres également: Delphine GUÉGAN (Monoprix) Chafik ELAUGRI (U.R.S.S.A.F.), Jérôme Lorant (C.H. Yves Le Foll).

Déclaration de la Commission Exécutive du 16 juin

par les membres de la
Commission Exécutive



Les Unions Locales

Réunie vendredi 16 juin 2017, la Commission Exécutive de l'Union Départementale des syndicats CGT Force Ouvrière des Côtes d'Armor, prend acte de la situation créée par l'élection d'un nouveau Président, et très prochainement d'une « majorité », qui serait totalement au service de son projet politique, selon ce qui se dessine, au travers des résultats du 1er tour et des projections, pour le 2ème.

La C.E. de l'UD-FO 22 constate, tout en restant dans son rôle syndical, que les résultats du 1er tour font apparaître un taux d'abstention de plus de 50%, jamais connu dans une élection législative, qui indique pour le moins qu'une grande partie des électeurs n'est pas en phase totale avec le projet de cette majorité tel qu'il a été exposé pendant la campagne.

Toutefois, à peine installé, le gouvernement réaffirme sa volonté de démanteler une à une les conquêtes essentielles de la classe ouvrière (code du travail, conventions collectives, sécurité sociale, assurance chômage, retraites, service public, formation professionnelle continue et les diplômes nationaux ...).

Son projet au service du patronat, affiche clairement la volonté de dépouiller les salariés et leurs syndicats de leurs droits, comme cela a été fait sous les « recommandations » de la Commission européenne, du F.M.I. et de l'O.M.C., en Grèce, au Portugal, en Espagne, en Italie et partout dans le monde, en imposant la dictature de la dette et l'austérité...

La feuille de route, intitulée « Programme de travail pour rénover notre modèle social » est clairement sans ambiguïté sur l'objectif du gouvernement de prolonger la liquidation du code du travail, déjà bien avancée par les lois précédentes, et en particulier la loi El Khomri.

Le projet du gouvernement prévoit en effet de généraliser l'accord d'entreprise, qui a pour objectif d'inverser la hiérarchie des normes, dans tous les domaines. C'est la fin programmée de la force des règles générales qui s'imposent aux employeurs en matière de temps de travail, de salaires, de travail de nuit, de travail du dimanche, d'hygiène, de sécurité etc...

C'est la fin des conventions collectives, des statuts. Ce serait le retour à l'individualisation complète du contrat de travail, qui ne constituera plus aucune protection pour le salarié, puisqu'il ne sera plus appuyé sur les droits collectifs. C'est le retour au

contrat de louage, aux journaliers !! Une attaque sans précédent contre le cadre Républicain, contre l'égalité des droits. Ce n'est pas comme on l'a entendu un code du travail par entreprise, mais en fait c'est l'absence de code du travail, l'absence de protection pour les salariés, le non droit imposé de manière systématique dans de pseudo négociations soumises au chantage, dans les entreprises.

Ce programme comporte aussi la suppression des cotisations salariales sur l'assurance maladie et l'assurance chômage. Cela constituerait une accélération considérable de la volonté de confisquer la sécurité sociale.

C'est en effet un pas très important vers la fiscalisation complète de la sécurité sociale, doublé d'une atteinte directe du salaire différé sur lequel a été fondé la sécu en 1945. L'augmentation de la C.S.G. constitue l'autre volet de cette prise en main, augmentation qui entraînerait une sévère diminution du pouvoir d'achat des retraités.

Les retraités qui sont également visés dans ce programme dont les auteurs ont clairement fait savoir qu'ils voulaient remettre en cause la retraite par répartition.

Devant une telle violence doublée d'une volonté d'aller très vite, la C.E. de l'UD considère important de porter ce projet à la connaissance des salariés, et de l'expliquer dans le détail. Comme nous l'avons fortement exprimé l'an dernier contre la loi El Khomri, une telle régression sociale ne se négocie pas, elle se combat, y compris par la grève !!

La C.E. de l'UD-FO 22 réaffirme sa demande d'abrogation de la loi travail et de ses décrets et revendique en même temps le retrait du projet de destruction de notre modèle social, le retrait de cette feuille de route et du projet Macron-Philippe. C'est sur ces bases que la mobilisation doit se développer, dans l'unité des organisations chaque fois que c'est possible.

La C.E. de l'UD-FO 22 fera largement connaître sa position et appelle ses syndicats à organiser partout la discussion avec les salariés, dans les entreprises, les services, les ateliers pour construire le rapport de force indispensable qu'il est nécessaire de mettre en oeuvre, y compris par la grève, pour aboutir à la satisfaction de ces revendications.

*Fait à Saint-Brieuc le 16 juin 2017,
adoptée à l'unanimité*

Union Locale de Saint-Brieuc
5, rue de Brest - 22000 St-Brieuc
Secrétaire : Patrick GAUTHIER
Secr. adjoint : Denis WINCKEL
Tel : 02.96.33.62.63 - Fax : 02.96.33.22.63
Mail : contact@fo22.fr
Du lundi au vendredi, 9h-12h/14h-17h

Union Locale de Lannion
15, place des Patriotes - 22300 Lannion
Secrétaire : Patrice LOISON
Secr. adjoint : Hervé CHUBERRE
Secr. adjointe : Carine WEBER
Tel : 02.96.46.52.40 - Fax : 02.96.37.43.66
Mail : ulfo.22lannion@orange.fr
Du lundi au vendredi, 9h-12h/14h-17h

Union Locale de Lamballe
48, rue du Dr Lavergne - 22600 Lamballe
Secrétaire : Jocelyne MARTIN
Secr. adjoint : Philippe SAVÉAN
Tel : 02.96.34.79.36
Mail : ulfolamballe@orange.fr
Uniquement sur rendez-vous.

Union Locale de Dinan
Allée de la Fontaine des Eaux - 22100 Dinan
Secrétaire : Bruno LANOË
Secr. adjoint : Denis GOUPEL
Secr. adjoint : Karl HENNEQUIN
Tel : 02.96.39.65.07 - Fax : 02.96.39.65.07
Mail : fo22-ul-dinan@orange.fr
Uniquement sur rendez-vous.

Union Locale de Loudéac
36, rue de Moncontour - 22600 Loudéac
Secrétaire : Jean-Louis ABAUTRET
Secr. adjoint : Jean-Claude CALVEZ
Tel : 02.96.66.09.40
Mail : loudeac@fo22.fr
Uniquement sur rendez-vous.

Union Locale de Guingamp
4, place du Murio - 22200 Guingamp
Secrétaire : Didier WALLERAND
Secr. adjoint : Samuel MONFORT
Tel : 06.03.20.16.73
Mail : guingamp@fo22.fr
Uniquement sur rendez-vous.

Union Locale de Paimpol
Secrétaire : Jean-Claude CADIOU
Secr. adjointe : Céline JASTRZEBSKI
Tel : 06.32.95.84.36
Mail : paimpol@fo22.fr
Uniquement sur rendez-vous.

Agenda

Du 19 au 21/09 à Saint-Brieuc
Stage «Communication Orale» à l'Union Départementale. *Informations et Inscriptions sur accueil@fo22.fr*

Le 21/09 à Saint-Brieuc
Commission Juridique à l'Union Départementale à partir de 14h00.

Du 02 au 06/10 à Saint-Brieuc
Stage «Connaître ses Droits - Niveau 1» à l'Union Départementale. *Informations et Inscriptions sur accueil@fo22.fr*

Le 19/10 à Saint-Brieuc
Commission Juridique à l'Union Départementale à partir de 14h00.

Du 13 au 17/11 à Saint-Brieuc
Stage «Découverte de FO et moyens d'action du syndicat» à l'Union Départementale. *Informations et Inscriptions sur accueil@fo22.fr*

Du 4 au 9/12 à Saint-Brieuc
Stage «Rôle et fonctionnement du comité d'entreprise» à l'Union Départementale. *Informations et Inscriptions sur accueil@fo22.fr*

Du 12 au 14/12 à Saint-Brieuc
Stage «Trésorier de syndicat» à l'Union Départementale. *Informations et Inscriptions sur accueil@fo22.fr*

L'humeur de Patoche



La défense du consommateur : l'AFOC

AFOC

Association de Consommateurs

Fort de bien-fondé de ses options et convaincue de la nécessité de poursuivre et d'enrichir son action dans le respect de ses engagements, l'AFOC s'est illustrée depuis plusieurs décennies dans de nombreux dossiers tels que la lutte contre les faux chèques de banques, la lutte contre la contrefaçon et les faux rabais proposés par les vendeurs de meubles, la chasse aux clauses abusives dans les contrats proposés par les câblo-opérateurs, par la SNCF et par FRANCE TELECOM, ainsi que dans les contrats d'accession à la propriété de maisons individuelles, la mise en place de l'aide juridique, le changement des gaz réfrigérants polluants dans la climatisation des véhicules (...)

Notre association a une double préoccupation. En amont, la promotion des intérêts collectifs des consommateurs-salariés auprès des professionnels et des pouvoirs publics par un partenariat porteur de progrès. En aval, leur défense individuelle au quotidien par le biais d'informations, de formations et de conseils. Depuis sa création, l'AFOC a été présente sur de nombreux dossiers de la vie quotidienne.

Action Juridique et défense du salarié

Pour résumer : défendre et construire les droits pour la dignité et les intérêts des travailleurs et de leur famille, sont les points essentiels qui nous rassemblent et cela pour notre organisation syndicale, contre toute emprise politique ou religieuse qui ne pas à régir ou à intervenir dans notre action, ces objectifs permanents et constamment partagés fondent la solidarité des salariés syndiqués à la CGTFO.

Permanences juridiques

A Saint-Brieuc, le mardi, mercredi et jeudi, de 9h à 12h et de 14h à 18h. Et sur rendez-vous.
Contacts : Paul VALADAS et Françoise TONNELIER
Tél : 02.96.39.65.07 / Fax : 02.96.39.65.07
Mail : juridique@fo22.fr

A Dinan, le lundi de 9h00 à 12h00. Et sur rendez-vous.
Contact : Paul VALADAS
Tél : 02.96.39.65.07 / Fax : 02.96.39.65.07
Mail : ulfo-22-dinan@orange.fr

A Lannion, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et 14h30 à 17h30.
Contact : Patrice LOISON
Tél : 02.96.46.52.40 / Fax : 02.96.37.43.66
Mail : ulfo.22lannion@orange.fr

Les camarades syndiqués les plus avertis en matière de droit sont réunis au sein de la commission juridique de l'union des syndicats pour assister, représenter et organiser la défense des adhérents avec les délégués syndicaux à l'occasion des conflits individuels et où collectifs du travail.

La Commission d'Action Juridique de l'Union Départementale (conseillers prud'hommes, conseillers de salariés, défenseurs militants, délégués syndicaux, représentants des Unions Locales ...) se réunit une fois par mois - le 3ème jeudi du mois - à l'Union Départementale. Pour toutes vos questions transmettez vos e-mails (juridique@fo22.fr), à l'attention de Patrice LOISON, Martiel COLLET ou Paul VALADAS.

Permanences AFOC

A Saint-Brieuc, le mardi, mercredi et jeudi de 8h30 à 12h30. Avec ou sans rendez-vous. Contacts : Jean-Yves GATHIGNOL et Marie-Thérèse GALLAIS
Tél : 02.96.33.62.63 / Fax : 02.96.33.22.63
Mail : afoc@fo22.fr

A Lannion, le lundi, mardi et mercredi de 9h30 à 11h30 / 14h30 à 17h00. Avec ou sans rendez-vous. Contacts : Brigitte LOAS et Patrice LOISON
Tél : 02.96.46.52.40 / Fax : 02.96.37.43.66
Mail : ulfo.22lannion@orange.fr

A Dinan, le dernier vendredi du mois de 9h00 à 17h00. Et sur rendez-vous. Contacts : Bernard MADIGAN
Tél : 02.96.39.65.07 / Fax : 02.96.39.65.07
Mail : ulfo-22-dinan@orange.fr

A Loudéac, sur rendez-vous
Tél : 02.96.66.09.40
Mail : loudeac@fo22.fr

A Lamballe, sur rendez-vous.
Tél : 02.96.34.79.36
Mail : ulfolamballe@orange.fr

A Guingamp, sur rendez-vous.
Tél : 06.03.20.16.73
Mail : guingamp@fo22.fr

A Paimpol, sur rendez-vous.
Tél : 06.32.95.84.36
Mail : paimpol@fo22.fr

INFOUEST

Bulletin d'information de l'Union Départementale CgtFO des Côtes d'Armor.

Adresse : 5, rue de Brest - 22000 Saint Brieuc
Téléphone : 02.96.33.62.63 - Fax : 02.96.33.22.63
Mail : contact@fo22.fr
Site internet : www.fo22.fr
Directeur de la publication : Eric LE COURTOIS
Rédacteur en chef : Patrick GAUTHIER
Prix au numéro : 0,50€ - Abonnement : 1,50€
Abonnements : 02.96.33.62.63
Création et réalisation : Stéphane CARMENT
Illustrations : © U.D. FO 22
Impression : Imprimerie JACQ (Plérin - 22)
Commission paritaire : 0418 S 05317
Dépôt légal : 2ème trimestre 2017
Ont participé à ce numéro : Eric LE COURTOIS, Delphine GUEGAN, Danièle FAIRANT, Denis GOUPIL, Jérôme LORANT, Antoine GOUJEON, Gérard HINAUX, Stéphane MOTTIER, Patrick GAUTHIER, Christine AUBÉRY, Gwenola GAYET, Patrice LOISON, Céline JASTRZEBSKI.